



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MARS 2026

Délibération N° DEL11/2026

**Affectation du résultat de fonctionnement et report du résultat d'investissement 2025
Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale**

712

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	5
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	5

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 17h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 2 mars 2026, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Nadine TOUTAIN.

Etaient excusés :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER-DAUTREME, Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Nadine CHOLIN, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Philippe VISERY.

Monsieur le Président rappelle que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à la séance du 2 mars 2026, dont les membres du Conseil d'Administration avaient été dûment convoqués en date du 20 février 2026, où le quorum n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a été envoyée le 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Vous venez d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale qui fait ressortir les résultats suivants :

+31 196.20 € pour la section d'investissement,
+55 197.52 € pour la section de fonctionnement.

Je vous propose le report du résultat excédentaire d'investissement sur l'exercice 2026 comme suit :

+31 196.20 € pour la section d'investissement.

Je vous propose d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement sur l'exercice 2026 comme suit :

+53 018.12 € pour la section de fonctionnement,
+2 179.40 € pour la section d'investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- ✓ **Approuve** le report de **31 196.20 €** du résultat excédentaire d'investissement sur l'exercice 2026 pour la section d'investissement,

<p>Accusé de réception en préfecture 028-262800584-20260312-DEL11-2026-DE Date de télétransmission : 19/03/2026 Date de réception préfecture : 19/03/2026</p>

- ✓ **Approuve** l'affectation de **53 018.12 €** du résultat excédentaire de fonctionnement sur l'exercice 2026 pour la section de fonctionnement,
- ✓ **Approuve** l'affectation de **2 179.40 €** du résultat excédentaire de fonctionnement sur l'exercice 2026 pour la section d'investissement.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président
Du Centre Communal d'Action Sociale




Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 19/03/2026

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20260312-DEL11-2026-DE
Date de télétransmission : 19/03/2026
Date de réception préfecture : 19/03/2026